

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 31.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 1er AOUT 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—La politique canadienne, par Lambda.—L'œuvre de la colonisation, par L.-O. David.—Notre histoire, par B. S.—Choses et autres.—Le baptême de la Jeannette.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Gazette des tribunaux.—Faits divers.—Noce d'or.—Les entorses à la grammaire.—Jamais de nuit.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'Exposition Universelle : La façade de la section italienne ; La façade de la section espagnole ; La fête nationale du 30 juin ; Façade de la section japonaise ; Façade de la section chinoise ; Le pavillon des forêts, au Trocadéro, Façade des États-Unis d'Amérique.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 9 juillet 1878.

L'Exposition poursuit toujours son heureuse veine ; loin de diminuer, sa vogue s'accroît ; les visiteurs affluent de toutes parts, et les recettes augmentent. La liste ci-dessus, qui renferme le dénombrement des étrangers débarqués à Paris dans la dernière décade de juin, vous renseignera et sur le chiffre et sur les nationalités. A ce double point de vue, ce relevé présente un certain intérêt. Le Canada fait une très-honnête figure dans ce document.

Du 18 au 27 juin, il est arrivé à Paris, venant de l'extérieur, 10,547 étrangers, ainsi répartis :

Angleterre, 3,200 ;—Belgique, 1,503 ;—Allemagne, 1,177 ;—États-Unis, 802 ;—Italie, 731 ;—Suisse, 621 ; Autriche, 476 ;—Espagne, 385 ;—Hollande, 334 ;—Russie, 254 ;—Suède et Norvège, 144 ;—Luxembourg, 126 ;—Danemark, 83 ;—Portugal, 82 ;—Brésil, 75 ;—Pologne, 67 ;—Algérie, 56 ;—Turquie, 52 ;—Grèce, 37 ;—Roumanie, 36 ;—Canada, 35 ;—Colonies françaises, 31 ;—Indes, 29 ;—Égypte, 27 ;—Mexique, 17 ;—Japon, 15 ;—Chili, 14 ;—Perse, 14 ;—Vénézuëla, 12 ;—Pérou, 11 ;—Colombie, 6 ;—Chine, 4 ;—Océanie,

4 ;—Équateur, 3 ;—Maroc, 3 ;—Bolivie, 2 ;—Guatemala, 2 ;—Paraguay, 21 ;—Tunisie, 2.

Divers, 141.

Permettez-moi d'ajouter à ce nombre six hommes, trois femmes et un enfant, véritables Patagons, gauchos de la Pampa de la République Argentine, qui viennent s'installer au Jardin d'Acclimatation avec une collection complète des animaux de leur pays, parmi laquelle dix-sept chevaux sauvages.

L'an dernier, à la même époque, nous avons eu des Nubiens, couleur ébène, et qui, montés sur leurs chameaux, simulant des chasses à l'antruche sur les gazons et dans les taillis du bois, ont réjoui les Parisiens. Après eux sont venus des Esquimaux, munis de leurs canots, d'instruments de pêche, et buvant de l'huile rance de phoque à la grande stupéfaction des spectateurs.

Rien n'égale, à propos de ces exhibitions indigènes, la curiosité des Parisiens. Cela dure peu, si vous voulez, mais la vogue du moment suffit à faire rendre des bénéfices à l'entreprise. Je suis persuadé qu'une troupe de Hurons et d'Iroquois, vêtus de leur costume original, ayant avec eux leur tente, leurs canots d'écorce, le berceau de leur poupon, et donnant des courses nautiques, jouant à la crosse, exécutant leur danse de guerre, obtiendrait, tant les romans de Fenimore Cooper ont mis ces Indiens à la mode, un succès plus grand encore que leurs confrères en sauvagerie. Et que de petits bibelots ils pourraient vendre !

Quant aux recettes de l'Exposition, elles se maintiennent à un niveau fort convenable, ou plutôt augmentent chaque quinzaine. Ainsi, le mois de mai, qui a donné 1,672,364 entrées, se trouve dépassé par les 29 premiers jours de juin, qui ont produit 2,430,395 entrées, soit une augmentation de 758,031 sur le premier mois.

Le jour de la fête nationale, malgré les réjouissances publiques et les spectacles de tout genre, le nombre des entrées, dont le prix avait été réduit à cinq centims pour la circonstance, a atteint 119,599. Enfin, la recette des deux premiers mois s'élève à 3,122,963 francs.

Les deux premiers mois de l'Exposition de 1867 n'ont produit que 2,078,454 francs 25 ; soit une augmentation de 1,044,509 francs en faveur de l'Exposition de 1878.

La progression, loin de se ralentir, continue. Voici pour les trois premières recettes de juillet, la comparaison entre les produits des deux Expositions :

	1867	1878
1er juillet.....	45,649	104,841
2 "	47,565	74,211
3 "	45,537	63,175

Maintenant, si vous désirez connaître l'effet produit sur le revenu général du pays par l'Exposition, je vous dirai qu'en établissant le budget, l'an dernier, le ministre des finances avait calculé que le rendement des impôts indirects donnerait, pendant toute la durée de l'Exposition, une plus-value de dix millions. Or, du 1er au 31 mai seulement, le revenu de cette branche d'impôt vient de produire neuf millions cent deux mille francs.

Le mois de juin, paraît-il, se comporte de même façon, et ne sera pas inférieur à son aîné. Aussi, ne néglige-t-on rien pour apporter le plus de confort et d'agrément

dans les deux palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro. On a planté de nouveaux arbustes, distribué quelque massifs, placé des jets d'eau, inauguré deux fontaines monumentales nouvelles, et accru considérablement le nombre des restaurants et des cafés.

Au début de l'Exposition, il n'existait que douze établissements de ce genre. Mais, depuis, l'on a accordé de nouvelles autorisations, et les restaurants, brasseries, cafés, buvettes, dépassent la trentaine. Les concessionnaires de ces établissements sont obligés de payer à l'administration un droit fixe, variant entre dix cents et six francs par mille entrées payantes. De telle sorte que, chaque soir, le propriétaire, cafetier ou restaurateur, apprend par le dépouillement officiel, la somme qu'il doit verser à l'administration. Cette somme varie, comme je vous l'ai dit, suivant le traité, lequel fait entrer en ligne de compte la superficie du terrain occupé, le site, etc., car l'Etat a gratuitement concédé l'emplacement aux industriels, quitte à eux d'y élever leurs constructions, et de faire leur installation à leurs frais et suivant des conditions déterminées. La moyenne payée par ces industriels pour chaque mille entrées et par jour, est d'à peu près 1 franc 50 centimes, ce qui, dorénavant, rapportera à l'Etat par chaque million d'entrées, soixante-quinze mille francs en plus de sa perception ordinaire. Un des restaurants les plus lourdement imposés a payé pour les deux premiers mois la somme de dix-huit mille sept cent trente-deux francs.

Ce système de comptabilité et de perception a l'avantage d'être simple, économique et rapide.

S'il s'est ouvert de petites pâtisseries à l'usage des bébés, une entre autres que dessert un grand nègre d'Algérie, surnommé *Boum-Boum*, à cause de son cri d'appel, il s'installe aussi dans le parc du Champ-de-Mars une boutique de *mastracquet*, vulgo, marchand de vins, avec son comptoir d'étaim et ses litres. On boira là du vin au canon (1) comme dans les faubourgs.

Quel pays sans rival pour la sobriété que cette France aux mille crus généreux ! On boit partout, durant les chaleurs, mais nulle part vous ne rencontrez un ivrogne. Un individu titubant constitue une rareté, et l'ivresse habituelle est un vice qui n'apparaît que dans nos départements du Nord, ceux privés de vignobles.

C'est hier, lundi 8 courant, que s'est terminée l'exposition canine. Elle comptait 579 lots, mais un plus grand nombre de chiens, car des meutes entières de dix, quinze, vingt et trente-six sujets ne figuraient que pour une unité au catalogue. La classification adoptée par le jury a été des plus simples. Elle comprenait six divisions, dont la première, la plus nombreuse, renfermait "les chiens servant à la protection ou au transport de l'homme, à la garde ou à la conduite des animaux."

Deuxième division : Chiens de chasse à courre ; troisième, chiens de chasse à l'arrêt ; quatrième, lévriers ; cinquième, chiens de luxe et d'appartement ; sixième, chiens divers, exotiques et autres. Cette classe comprend surtout les chiens comestibles, que l'on débite aux boucheries en Chine

(1) Canon est le terme populaire qui sert à désigner le verre à boire en usage chez les marchands de vins.

et en Kabylie. Mais cette dernière espèce ne figurait pas même en conserve à l'Exposition. J'ai vu là des Saint-Bernard gros comme des ânes et des toutous qu'on peut mettre dans sa poche. M. le Président de la République, qui, vous ne l'ignorez pas, est un grand chasseur, aurait acheté, dit-on, deux chiens de chasse pour la somme de 1,300 francs. Un Américain s'est rendu acquéreur de deux petits lévriers anglais moyennant la bagatelle de 1,750 francs pièce, total : 3,500 francs.

Une chose curieuse de cette exposition, c'est l'article du règlement concernant les chiens d'appartement. Comme leurs propriétaires ne s'en dessaisissent qu'à regret, l'administration, qui exige que tous les sujets restent dans leur boîte jusqu'à la fin de l'exposition, avait adouci le règlement en faveur de ces derniers, autorisant les propriétaires à les emporter chaque soir, à la condition de les ramener le lendemain matin avant huit heures. Pour cela, chaque exposant a dû verser, en garantie de l'exécution de la clause du contrat, une caution de 50 francs, qui reste acquise à l'administration si le chien n'est pas ramené. Le soir venu, c'était tout un spectacle que d'assister à la sortie de ces quadrupèdes emmenés par leurs propriétaires.

Autre détail : Une somme de 12 francs était payée pour la nourriture et les soins donnés à chaque chien. Pour les meutes ou les chiens exposés en lots, la somme avait été réduite à six francs.

Voici les noms des lauréats pour les prix d'honneur décernés à chacune des quatre premières divisions de l'exposition des chiens :

M. Parkinson, pour son chien dogue Colonel.

M. Bocquet, pour Calypso, chien de la Saintonge (espèce de chien de chasse à courre).

M. Leroy, pour Kermès, chien de chasse à l'arrêt (espèce braque du Puy).

M. Musters, pour Jovann, lévrier à longs poils.

Ma précédente lettre vous a renseigné sur la nature et la valeur de ces prix.

Le prince de Galles a obtenu une médaille d'or et plusieurs médailles d'argent pour ses chiens de race anglaise.

Tous ces malheureux qu'on adora jadis en Égypte sous le nom d'Annubis, ont failli être massacrés.

Apprenez qu'il y a environ quinze jours, un jeune homme de vingt-deux ans, fils du directeur du théâtre du Gymnase, M. Montigny, est mort enragé, après d'atroces souffrances. Ce malheureux jeune homme a succombé aux suites d'une morsure légère, qu'un petit terrier, fort affectionné, lui avait faite au nez. L'incubation de cette terrible maladie, à laquelle jusqu'ici la science n'a pu trouver de remède, n'a pas duré plus de quinze jours.

L'émoi a été très-grand dans Paris, où le père et le fils comptent de nombreux amis et connaissances.

Eh bien ! M. de Lavalette, le rédacteur du *National*, a tout bonnement demandé, dans un premier-Paris, l'extermination en masse de toute la gent canine. Sa proposition n'a pas eu de suite. Mais, si jamais M. de Lavalette est mordu, il saura pour quoi.

Depuis une quinzaine, on rencontre, circulant dans les galeries et les jardins de l'Exposition, un grand nombre de personnes portant un insigne particulier à la